

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges  
12356

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES / MME VALÉRIE GUARINO**

**OBJET : Subventions complémentaires de fonctionnement relatives aux activités physiques de pleine nature des collèges publics.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les programmes relatifs à l'éducation physique et sportive (EPS) prévoient que doit être abordé, durant la scolarité au collège, l'ensemble des groupes d'activité en matière sportive, dont la pratique d'une activité physique de pleine nature (APPN) : voile, canoë, escalade, course d'orientation, VTT ...

Depuis 2003, le Département inscrit des crédits destinés à prendre en charge, lorsque cela est nécessaire, le transport des élèves pour la pratique de ces activités.

A ce titre, les collèges peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de transport correspondant à 10 séances (durée d'un cycle d'enseignement EPS) par classe pratiquant une activité extérieure, à raison d'une rotation pour 2 classes. Le forfait retenu est le même que celui appliqué pour les déplacements vers les installations sportives municipales lors du calcul des dotations initiales de fonctionnement, soit 120 €par rotation.

Par délibération numéro 191, la Commission Permanente du 13 décembre 2019 a attribué un premier acompte d'un montant de 91 320 €permettant de financer ces transports depuis la rentrée de septembre.

Les propositions d'attribution de subvention pour les établissements concernés, permettant de financer les rotations jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020 sont annexées au présent rapport. Les demandes des établissement ont été instruites et validées par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL